

## **Conseil municipal du vendredi 11 mars 2011**

### Comptes administratifs/comptes de gestion

Tous budgets confondus, la commune termine l'année avec un solde positif mais avec des restes à réaliser (factures à venir correspondants à des travaux réalisés fin 2010) encore conséquents.

Après avoir présenté et commenté les différents chapitres et les principales lignes du budget fonctionnement, le Maire s'est retiré et le conseil a approuvé les comptes de gestion, les comptes administratifs et voté les affectations de résultat.

### Investissements

Du fait des restes à réaliser importants (construction école essentiellement), il est nécessaire de procéder à un emprunt de 400 000 euros pour couvrir les investissements prévus en 2011, investissements qui concerneront la fin des travaux de la rue Henri Duhaut, les chemins, différents travaux concernant les canalisations d'eau, d'assainissement et de voirie. Après étude des différentes propositions, c'est la proposition de prêt du Crédit agricole qui est retenue.

La commission investissement qui s'est réunie le 9 mars propose au Conseil la vente de la maison Gustin qui nous coûte beaucoup plus d'argent que ce que les loyers nous rapportent et nous crée bien des soucis à chaque location. Le conseil charge le Maire de vérifier la faisabilité du projet.

### Subventions

Le Conseil adopte les propositions faites par la commission qui s'est réunie lundi 7 mars. Aucune subvention n'a été votée en augmentation, certaines ont même été transformées en aide matérielle(chasseurs). Tous les élèves du village scolarisés en Collège ou Lycée et qui participent à une sortie éducative organisée par leur établissement sont aussi aidés financièrement (40% de la somme qui leur est demandée avec un maximum de 100 €). La subvention accordée aux élèves de l'école maternelle et de l'école primaire est maintenue au niveau 2010.

### Divers

- un avis favorable est donné à la demande de Mlle Emilie Ballet de Corbenay qui, suivant une formation petite enfance au CFA de Vesoul, nous a sollicité pour un contrat d'apprentissage.
- la poste revalorise de 10% l'indemnité mensuelle qu'elle verse à la commune pour l'Agence postale communale)
- un dépôt de gerbe au monument sera effectué le 19 mars à 9h50 à l'occasion du 49<sup>ème</sup> anniversaire du cessez-le-feu en Algérie.
- le règlement de l'étang communal est adopté. Deux autres plans d'eau ouverts au public (étang Milan et Ballastières) existant déjà sur la commune, celui-ci sera réservé aux habitants du village, moyennant l'achat modique d'une carte annuelle(5 et 10 euros).
- les élèves sont en train de travailler sur la recherche d'un logo et d'un nom pour le nouveau groupe scolaire. Ils soumettront leurs propositions au Conseil qui aura la lourde tâche de choisir.